

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 542

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 23

I. – À l'alinéa 2 de l'annexe B, supprimer les mots :

« puis l'ensemble du régime général et du FSV »

II. – En conséquence, à l'alinéa 11 de l'annexe B, rédiger ainsi la première phrase :

« En effet, le déficit du régime général serait réduit à -0,3 milliard d'euros en 2023. »

III. – En conséquence, substituer aux alinéas 26 à 28 de l'annexe B les alinéas suivants :

« L'objectif national de dépense d'assurance maladie est révisé pour 2020 et sa progression est portée de 2,3 % à 2,45 % pour tirer les conséquences des annonces du Gouvernement pour le réinvestissement de l'hôpital public annoncé par le Premier ministre et la ministre des solidarités et de la santé le 20 novembre 2019. Des financements supplémentaires sont ainsi fléchés sur l'hôpital, à hauteur de 1,5 Md€ sur 3 ans, dont 300 M€ supplémentaires dès 2020, soit une révision de l'ONDAM pour 2020, dont la progression est portée de 2,3 % à 2,45 %.

"Ces 300M€ supplémentaires se traduisent par un relèvement du sous-objectif « dépenses relatives aux établissements de santé », dont l'évolution s'établira à 2,4 %.

"Les mesures de revalorisation des aides-soignants, décidées en cohérence avec les travaux en cours sur le grand âge et l'autonomie, bénéficieront aux personnels hospitaliers comme à ceux du secteur médico-social, d'où un relèvement, également, du sous-objectif « Contribution de l'assurance maladie aux dépenses en établissements et services pour personnes âgées ». »

IV. – Substituer aux alinéas 43 à 47 de l'annexe B l'alinéa suivant :

		2016	2017	2018	2019(p)	2020(p)	2021(p)	2022(p)	2023(p)
Recettes, dépenses et soldes du régime général									
Maladie	Recettes	194,6	201,3	210,8	214,3	219,2	225,6	232,5	239,7
	Dépenses	199,4	206,2	211,5	217,2	222,6	227,6	232,8	237,9
	Solde	-4,8	-4,9	-0,7	-3,0	-3,3	-2,0	-0,4	1,8
AT-MP	Recettes	12,6	12,9	12,7	13,2	13,5	13,7	13,9	14,1
	Dépenses	11,8	11,7	12,0	12,1	12,2	12,3	12,5	12,7
	Solde	0,8	1,1	0,7	1,1	1,4	1,4	1,4	1,4
Famille	Recettes	48,6	49,8	50,4	51,1	51,0	51,3	52,4	53,5
	Dépenses	49,6	50,0	49,9	50,2	50,3	50,4	51,1	51,9
	Solde	-1,0	-0,2	0,5	0,8	0,7	0,9	1,3	1,6
Vieillesse	Recettes	123,7	126,6	133,8	135,5	139,0	142,4	146,5	151,1
	Dépenses	122,8	124,8	133,6	137,5	141,7	146,3	151,3	156,2
	Solde	0,9	1,8	0,2	-2,1	-2,7	-3,9	-4,8	-5,1
RG consolidé	Recettes	366,6	377,6	394,6	400,9	409,4	419,5	431,5	444,4
	Dépenses	370,7	379,8	394,1	403,9	413,5	423,1	434,0	444,7
	Solde	-4,1	-2,2	0,5	-3,1	-4,1	-3,6	-2,5	-0,3
Recettes, dépenses et soldes de l'ensemble des régimes obligatoires de base									
Maladie	Recettes	196,0	203,1	212,3	215,8	220,8	227,2	234,0	241,3
	Dépenses	200,7	208,0	213,1	218,8	224,1	229,2	234,4	239,6
	Solde	-4,7	-4,9	-0,8	-3,0	-3,4	-2,0	-0,4	1,8
AT-MP	Recettes	14,1	14,4	14,1	14,6	15,0	15,3	15,4	15,6
	Dépenses	13,3	13,2	13,4	13,5	13,6	13,9	14,0	14,2
	Solde	0,8	1,2	0,7	1,2	1,4	1,4	1,4	1,4
Famille	Recettes	48,6	49,8	50,4	51,1	51,0	51,3	52,4	53,5
	Dépenses	49,6	50,0	49,9	50,2	50,3	50,4	51,1	51,9
	Solde	-1,0	-0,2	0,5	0,8	0,7	0,9	1,3	1,6
Vieillesse	Recettes	228,7	232,7	236,4	239,2	244,1	249,2	255,0	261,4
	Dépenses	227,2	230,7	236,5	241,5	247,3	253,6	260,6	267,7
	Solde	1,6	2,0	-0,1	-2,3	-3,2	-4,4	-5,7	-6,3
ROBSS consolidé	Recettes	473,7	486,2	499,7	507,0	517,1	529,0	542,6	557,4
	Dépenses	477,0	488,1	499,3	510,3	521,6	533,1	546,0	558,9
	Solde	-3,4	-1,9	0,3	-3,3	-4,5	-4,1	-3,3	-1,5
Fonds de solidarité vieillesse									
FSV	Recettes	16,7	16,6	17,2	16,6	16,8	17,4	17,9	18,5
	Dépenses	20,3	19,6	19,0	18,9	18,2	18,3	18,5	18,8
	Solde	-3,6	-2,9	-1,8	-2,3	-1,4	-1,0	-0,6	-0,3

Régime général et fonds de solidarité vieillesse									
RG+FSV	Recettes	365,0	376,5	394,6	400,2	409,6	420,1	432,4	445,7
	Dépenses	372,7	381,6	395,8	405,6	415,1	424,7	435,6	446,3
	Solde	-7,8	-5,1	-1,2	-5,4	-5,4	-4,6	-3,1	-0,6
Régimes obligatoires de base et fonds de solidarité vieillesse									
ROBSS +FSV	Recettes	470,5	483,7	498,4	505,2	516,1	528,4	542,5	557,5
	Dépenses	477,5	488,6	499,8	510,7	522,1	533,5	546,4	559,4
	Solde	-7,0	-4,8	-1,4	-5,5	-5,9	-5,1	-3,9	-1,8

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement modifie les prévisions de soldes pluriannuels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse afin de tenir compte de la hausse de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie décidée dans le cadre du « plan hôpital » et des amendements adoptés au cours de la procédure parlementaire.